

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/03/2022

Référence
18_2022

Objet de la délibération
Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
01/03/2022

Date d'affichage
01/03/2022

Vote
UNANIMITE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 8 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, SONZOGNI Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : PIART Steve à Mme LINGAT Nicole, RABIN Patrice à M. ANTOINE Jérôme, VANZELLA Yoann à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. SONZOGNI Jean-Luc

Objet de la délibération : **Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Commune**

Monsieur le Maire quitte la Salle de Réunion pour céder la présidence à Monsieur SONZOGNI

Après exposé de Monsieur DENEUX, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 562 987.27 €
- un déficit d'investissement de : 170 609.35 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 08/03/2022

Et

Publication ou notification du :
08/03/2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/03/2022
Le Maire
François DENEUX

